



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/11/2023

2023-11-07

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

### Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie,  
M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLOUX Aurélie, M. CARTERON Philippe,  
Mme LEROY Nadine, M. CHAUVE Jean-Paul, M. CHEMINAL Carl,  
M. DUBOST Pierre, M. THINARD Franck

### Procurator(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line, Mme FERON Florence

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. Jean-Paul CHAUVE

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Absents : 03

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation  
16/11/2023

**LOI APER**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le développement massif des énergies renouvelables est un levier majeur pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050 afin de lutter contre le réchauffement climatique. C'est l'objectif de la loi n°2023-175 du 11 mars 2023, dite loi APER (accélération de la production d'énergies renouvelables).

Conformément à cette loi, les communes ont jusqu'au 31 décembre 2023 pour proposer leurs zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. Il est ainsi demandé à chaque commune, dans ce délai, de concerter, délibérer et transmettre les zones d'accélération à l'Etat.

Monsieur le Maire précise que pour faciliter le repérage de ces zones ZACC, un outil informatique a été mis en place afin de créer des calques via le portail cartographique EnR dont les zones peuvent être classées :

**Photovoltaïque (toiture, ombrière, sol)**  
**Eolien**  
**Biogaz (méthanisation)**  
**Biomasse et solaire thermique (chaufferies bois)**  
**Géothermie**  
**Réseaux de chaleur**

Après concertation, le Conseil Municipal a sélectionné les zones de la commune concernées potentiellement en solaire uniquement.

Ont signé au registre tous les membres présents.

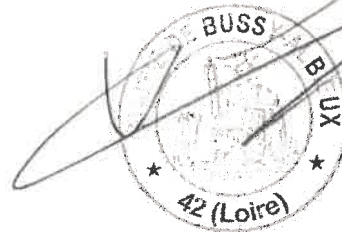
Copie certifiée conforme.

Bussy-Albieux,  
le 21 Novembre 2023

Le Secrétaire de Séance



Le Maire  
Serge DERORY



Affichage fait le.....2.8.NOV..2023..... numériquement